SIRS MONTAGNY-EN-VEXIN-PARNES
3 place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 –
E.mail : secretariat@sirs-montagny-envexin.fr

Décision 2024-001

Le Président du SIRS Montagny-en-Vexin-Parnes

Vu l'article L. 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical du 4 Juin 2020 portant délégations accordées au Président et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux différents budgets

VU le budget adopté et notamment l'inscription en section fonctionnement de ce document budgétaire de crédits concernant les autres services extérieurs

Décide :

- Article 1 : de signer le devis DEPL0083 de LHERMITTE Perceval, 51 rue Bernard Buffet 27480 LORLEAU pour l'animation de la bibliothèque dans le cadre scolaire à raison de 21€/heure (prestation à la demande, un relevé d'heures sera joint à la facture).

- Article 2 : les dépenses correspondantes sont inscrites au budget syndical.

- Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son enregistrement au contrôle de légalité

- Article 4 : ampliation de la présente décision sera faite au contrôle de légalité

Article 5 – Madame la secrétaire de mairie et M. le Trésorier du service de gestion comptable de Méru sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 3 janvier 2024
Loïc TAILLEBREST, Président

Publié le 26 JAN. 2024

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
PARNES
60240

DEVIS DEPL0083

03 janvier 2024

Dévis valable 3 mois

21,00 €

SIRS Montagny en vexin Parnes

pour la bibliothèque

taux horaire : 23 €

dates : à partir du 01 janvier 2024 jusqu'à une durée inderterminée

Perceval LHERMITTE

51 rue bernard buffet

27480 Lorleau

QUANTITÉ	DÉTAILS	PRIX UNITAIRE	TOTAL LIGNE
1	tarif horaire brut pour la bibliothèque scolaire (Prestation à la demande, un relevé d'heure sera joint pour chaque facture)	21,00	21,00

	Total H.T.	21,00 €
TVA non applicable - article 293 B du CGI	T.V.A.	0,00 €
Bon pour accord Date/cachet/signature	EUR TOTAL	21,00 €

INFORMATIONS SUR LE PAIEMENT

Nom du bénéficiaire: Lhermitte Perceval

Nom de la banque: GREEN GOT

Numéro de compte: FR76 2573 3000 0100 0000 9118 694

Numéro d'acheminement (code BIC): PSSSFR22XXX

Référence de paiement: DEPL0083

AUTRES INFORMATIONS

Perceval LHERMITTE

Téléphone : 0781991116

SIRET : 82794221000028

www.lespetitsclous.fr

perceval.lhermitte@lespetitsclous.fr

LE PAIEMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉ PAR VIREMENT BANCAIRE OU PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE PERCEVAL LHERMITTE.

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
PARNES
60240

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DECSIR2024001**
Objet :	**DEVIS DEPL0083 - Animation de la bibliothèque dans le cadre scolaire**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	060-256003922-20240103-DECSIR2024001-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-256003922-20240103-DECSIR2024001-AR-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DECSIR2024001.pdf Nom métier : 99_AR-060-256003922-20240103-DECSIR2024001-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	838.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 janvier 2024 à 15h55min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 janvier 2024 à 15h57min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 janvier 2024 à 15h57min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 janvier 2024 à 15h57min56s	Reçu par le MI le 2024-01-26